

RAPPORT DE LA SESSION D'HIVER 2016

L'Assemblée fédérale s'est prononcée en faveur d'une mise en œuvre minimale, exempte de contingents, de l'initiative «contre l'immigration de masse».

La mise en œuvre eurocompatible de l'initiative préserve la libre circulation des personnes et permet la réintégration de la Suisse aux programmes de recherche et d'échange européens ainsi que la sauvegarde des accords bilatéraux Suisse-UE.

Les objets importants pour la politique européenne suisse de la session d'hiver ont été commentés dans l'[Infoparlement](#) du Nomes. Dans le présent rapport, nous vous soumettons les décisions prises lors de cette session.

Rétrospective de la session

Cette session d'hiver a été l'occasion d'un grand déblocage de plusieurs dossiers européens : sauvegarde de la libre circulation des personnes, extension de celle-ci avec la Croatie et réintégration de la Suisse au sein des programmes de recherche et d'échange européens Erasmus Plus et Horizon 2020. Les parlementaires ont également voté en faveur d'un renforcement du pouvoir de coopération de la Suisse au sein de Schengen et d'une adaptation de la Charte européenne de l'autonomie locale du Conseil de l'Europe, qui représentent tous deux une avancée notable dans l'intégration européenne de la Suisse.

Session d'hiver 2016

1. Mise en œuvre de l'initiative «contre l'immigration de masse»

Après trois années de débats, l'Assemblée fédérale s'est prononcée en faveur d'une mise en œuvre minimale exempte de contingents et ainsi «eurocompatible» de l'initiative «contre l'immigration de masse». Lors du vote final du 16 décembre 2016, les parlementaires ont approuvé le principe de préférence indigène dite «light», qui oblige désormais les employeurs suisses à annoncer leurs postes vacants aux Offices Régionaux de Placement pour favoriser l'embauche de main d'œuvre indigène (citoyens et résidents suisses) en cas de fort chômage. Cette mise en œuvre préserve ainsi la libre circulation des personnes et les accords bilatéraux Suisse-UE.

1.1 Dossiers liés

La mise œuvre de l'initiative «contre l'immigration de masse» ayant été auparavant liée par le Conseil fédéral à la ratification du protocole pour l'extension de la libre circulation des personnes avec la Croatie, son approbation a permis le déblocage de cet autre dossier. Le protocole a pu ainsi par la suite être ratifié, ce qui a permis la réintégration de la Suisse au programme européen de recherche Horizon 2020.

1.2 Réponse de l'Union Européenne

La Commission européenne a salué cette avancée dans les relations Suisse-UE tout en émettant quelques réserves. Pour l'Union Européenne, il s'agit notamment encore de définir en détails ce que représenterait un «chômage fort».

1.3 Contre-projet RASA

Peu après la fin de la session d'hiver 2016, le Conseil fédéral a dévoilé la nature de son contre-projet à l'initiative RASA. Les Conseillers fédéraux ont présenté deux alternatives à cette initiative, la première consistant à garder les contingents et les plafonds, mais à les exclure pour l'UE, la deuxième faisant sauter le délai de trois ans fixé par l'initiative UDC pour une renégociation avec l'UE.

2. Autres dossiers

2.1. Développement de l'acquis Schengen

Le Conseil des Etats a voté en faveur de l'arrêté approuvant l'échange de notes entre la Suisse et l'UE concernant la reprise du règlement portant sur la création du Fonds pour la sécurité intérieure dans le domaine des frontières extérieures et des visas. Le Nomes salue cette décision qui

permet un renforcement de la coopération entre la Suisse et ses voisins européens dans le cadre des accords Schengen-Dublin. La Suisse pourra tirer avantage de cette protection accrue des frontières extérieures de l'UE et un système de Schengen qui fonctionne.

2.2. Charte européenne de l'autonomie locale

Le Conseil des Etats a approuvé la ratification du protocole additionnel adopté en 2009, qui vise à renforcer la Charte européenne de l'autonomie locale en faisant entrer dans son champ d'application le droit pour toute personne de participer aux affaires d'une collectivité locale. Ce protocole doit cependant encore être traité au Conseil National lors d'une prochaine session parlementaire. Le Nomes estime, tout comme le Conseil fédéral et le Conseil de l'Europe, qu'il est essentiel de renforcer la participation des citoyens aux affaires locales et recommande donc l'acceptation de cet objet.

Conclusion du Nomes

Le Nomes salue l'adoption d'une mise en œuvre eurocompatible de l'initiative «contre l'immigration de masse» par l'Assemblée fédérale, qui a permis le déblocage de nombreux dossiers importants de la politique européenne de la Suisse.

Malgré cette avancée positive dans le dossier européen, une clarification constitutionnelle reste encore nécessaire afin de pouvoir poursuivre et développer l'intégration européenne de la Suisse. C'est pourquoi le Nomes demande qu'un vote soit rapidement mis en place pour clarifier les intentions du peuple suisse.

Perspective pour la session de printemps 2017

Le Nomes soutient la première variante du contre-projet RASA du Conseil fédéral, tout en demandant la tenue d'une discussion ouverte sur les relations entre la Suisse et l'UE et la poursuite de l'intégration européenne de notre pays.

Enfin, le Nomes s'oppose au référendum contre la loi d'application de l'initiative «contre l'immigration de masse» annoncé fin décembre par Nenad Stojanovic. Le référendum est une procédure servant à contester une décision avec laquelle les citoyens ne sont pas d'accord. Or, le Nomes approuve la loi d'application adoptée par le Parlement au cours de cette session d'hiver 2016, qui permet à la fois de sauvegarder la libre circulation des personnes et de ratifier le protocole avec la Croatie.